



BIOSPHERE
Fontainebleau & Gâtinais



BIOSPHERE ECOTOURISME

LA CHARTE D'ENGAGEMENT

Le Centre d'écotourisme de Franchard



La Charte d'engagement co-construite par la réserve de biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais et les acteurs du territoire dans le cadre du projet « Biosphère Ecotourisme » est à destination de toute structure du tourisme, des loisirs et de l'hôtellerie justifiant d'une situation régulière au regard de l'ensemble des obligations applicables aux professionnels du tourisme et possédant son siège social ou un établissement sur le territoire de la réserve de biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais ou sur une commune limitrophe. Ce dispositif d'engagement formalise la volonté d'acteurs touristiques d'œuvrer en faveur du développement durable du tourisme sur la réserve de biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais, désignée par l'UNESCO en 1998.

En signant la Charte, le Centre d'écotourisme de Franchard revendique un sentiment d'appartenance à la réserve de biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais et s'engage à en devenir ambassadeur, tout en bénéficiant de son image et de la renommée internationale de l'UNESCO.

La Charte ne vise ni à l'obtention d'un label ni à l'octroi d'une marque concernant des produits ou des services mais permet l'utilisation du logo de la réserve de biosphère par le Centre d'écotourisme de Franchard.

Les engagements pris par le Centre d'écotourisme de Franchard pour une durée définie ne constituent pas une obligation légale mais un engagement moral vis-à-vis de la réserve de biosphère. Le non-respect des engagements pourrait entraîner la suspension des avantages liés à la signature de la Charte.

Le Centre d'écotourisme de Franchard adhère solennellement à la vision et aux principes énoncés dans le cadre du programme Man and Biosphere de l'UNESCO (MAB) et reconnaît l'importance de la mise en œuvre d'activités humaines respectueuses de l'environnement. En s'engageant en faveur de l'écotourisme, le Centre d'écotourisme de Franchard prend la responsabilité de participer à la conservation de la biodiversité et du patrimoine culturel, au développement économique local, à l'information du public ainsi qu'à la diffusion de pratiques touristiques responsables.

La Charte est un outil d'accompagnement pour les acteurs souhaitant poursuivre une démarche d'amélioration continue. La signature de la Charte repose sur la base du volontariat et suppose une contribution active au projet Biosphère Ecotourisme de la part du Centre d'écotourisme de Franchard. La Charte est accompagnée de la grille présentant les engagements du Centre d'écotourisme de Franchard.

Fait le 14/05/2013 à Villiers-en-Bière

**Le signataire de la
Charte d'engagement**

Fabienne DOERING

**Le Président du
Comité français du
MAB**

Robert BARBAULT

**Le Président de la réserve de
biosphère de Fontainebleau
et du Gâtinais**

Jean DEY

**Le Président de la
Commission française
pour l'UNESCO**

Jean AUDOUZE